



A RETOURNER AU PLUS TARD LE  
**7 septembre 2010 inclus**  
*(délai de rigueur, cachet de la poste faisant foi)*

**DOSSIER DE CANDIDATURE A UN EMPLOI  
D'ATTACHE TEMPORAIRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2010-2011**

Section CNU n° :	Libellé de la section :
------------------	-------------------------

**ETABLIR UN DOSSIER PAR SECTION**  
(voir pièces à joindre en page 4)

1<sup>ère</sup> demande

Renouvellement (*Toutes universités confondues*)

**I - Déclaration de candidature**

NOM PATRONYMIQUE M. / Mme / Mlle : .....

NOM MARITAL : .....

PRENOMS : .....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : .

N° INSEE (immatriculation Séc. Soc.) : .....

NATIONALITE : .....

ADRESSE PERSONNELLE : .....  
.....

N° DE TELEPHONE : ..... Email : .....

Adresse d'envoi du courrier : .....  
*(si différente de l'adresse personnelle – pendant les vacances par exemple)*  
.....

à Monsieur le Directeur de l'ENSAIT

J'ai l'honneur de solliciter mon recrutement en qualité d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche dans votre établissement  à mi temps  à temps complet

Fait à ....., le .....

Signature du candidat

## II - Curriculum vitae

SITUATION DE FAMILLE : .....

FONCTION ACTUELLE \* : .....

ADRESSE EMPLOYEUR : .....

DIPLOME PREPARE EN 2009/2010 : .....

ETABLISSEMENT DE PREPARATION DU DIPLOME : .....  
(adresse complète) .....

Le titre de thèse : .....  
.....

Date et le lieu de soutenance : .....

AUTRES TITRES UNIVERSITAIRES FRANÇAIS ou ETRANGERS

.....  
.....

PUBLICATIONS - TRAVAUX - REALISATIONS

.....  
.....

Le candidat pourra joindre un curriculum-vitae détaillé, et éventuellement ses travaux, articles et réalisations.

\* Pour les candidats allocataires et/ou moniteurs, le contrat ATER est établi à la date de fin de ces fonctions (sauf dispositions particulières à convenir au cas par cas).

---

### DECLARATION d'ENGAGEMENT

***Uniquement pour les candidats titulaires d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches, ou d'un titre ou diplôme étranger équivalent (joindre copie du diplôme)***

**Je soussigné(e), ....., m'engage à me présenter à un concours de recrutement dans l'enseignement supérieur au cours de l'année universitaire 2009-2010, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 88-654 du 7 mai 1988 modifié.**

Fait à ....., le .....

Signature du candidat

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Joindre toute pièce justificative des situations cochées

Voir en page 4

Je Soussigné(e), ..... , déclare

Avoir déjà exercé les fonctions d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (*joindre copie du ou des contrats*)  
Etablissement et année d'exercice : .....

N'avoir jamais exercé les fonctions d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Etre Maître Auxiliaire  
Etablissement et année d'exercice : .....

Etre enseignant du second degré (*préciser obligatoirement le grade et l'affectation à la prochaine rentrée*)

**Voir Annexe 2**

stagiaire au 01/09/2009

titulaire

- grade et affectation en 2008/2009 : .....

- grade et affectation au 01/09/2009 : .....

Etre allocataire de recherche       allocataire de recherche moniteur  
(*joindre copie du contrat et avenant*)

- Etablissement : .....

- Date d'effet : .....

Etre chargé de cours / Vacataire (*préciser l'établissement et la date de fin de fonctions*) : .....

Etre sans emploi

bénéficiant de l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)

ne bénéficiant pas de l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)

Autres situations (*à renseigner obligatoirement si aucune rubrique précédente n'a été cochée*) .....  
(*exercice d'une activité privé ou libérale par exemple*)  
.....

**JE DECLARE SUR L'HONNEUR EXACTES ET COMPLETES LES MENTIONS PORTEES SUR CETTE FICHE, SOUS PEINE DE PERDRE LE BENEFICE D'UN EVENTUEL RECRUTEMENT.**

Fait à..... , le .....

Signature du candidat

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

### **Pour tous les candidats :**

Le dossier de candidature, soit :

- une déclaration de candidature
- une notice individuelle curriculum vitae (à développer)
- une attestation sur l'honneur concernant la situation précédente

**+**

- une copie du (des) contrat(s) d'ATER pour les candidats ayant déjà exercé cette fonction
- une copie d'une pièce d'identité (titre de séjour pour les candidats de nationalité étrangère)
- une demande de travail à mi-temps (le cas échéant) sur papier libre

### **Pour les fonctionnaires de catégorie A :**

- toute pièce justificative de l'appartenance à un corps de fonctionnaire de catégorie A
- toute pièce attestant de l'inscription en vue de la préparation d'un doctorat, ou, pour ceux qui sont déjà docteur, une déclaration sur l'honneur par laquelle ils s'engagent à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur (page 2 du dossier), et une copie du diplôme de doctorat
- courrier de demande de détachement dans l'enseignement supérieur (pour les titulaires) à l'attention de M. le recteur de l'Académie de Lille– Direction des Personnels Enseignants Titulaires (pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré)  
(l'envoi au Rectorat ne sera effectué par nos services qu'en cas de recrutement)

### **Pour les étudiants et moniteurs n'ayant pas achevé leur doctorat :**

- une attestation du directeur de thèse précisant que la thèse peut être soutenue dans un délai d'un an à compter de la date du recrutement (**cf annexe 1**)

### **Pour les titulaires d'un doctorat :**

- une copie du diplôme de doctorat
- une déclaration sur l'honneur par laquelle ils s'engagent à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur (**page 2 du dossier**)

### **Pour les enseignants ou chercheurs de nationalité étrangère :**

- tout document officiel attestant qu'ils ont exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant au moins deux ans,
- une copie du diplôme de doctorat ou diplôme étranger équivalent. (Joindre un exemplaire traduit si ces pièces ne sont pas rédigées en français)
- copie du passeport et de la carte de séjour en cours de validité



## DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Décret 88-654 du 6 mai 1988 – Décret 89-795 du 30 octobre 1989 – Décret 93-960 du 21 juillet 1993  
Décret 94-855 du 29 septembre 1994 – Décret 2001-126 du 06 février 2001

Pour être recruté en qualité d'ATER, il faut remplir l'une des conditions suivantes :

Etre <u>étudiant</u> , n'ayant pas achevé le doctorat, en mesure de soutenir sa thèse dans l'année du recrutement en qualité d'ATER (attestation du Directeur de thèse exigée)	Contrat d'un an maximum, Renouvelable 1 fois
Etre <u>moniteur</u> n'ayant pas achevé le doctorat, en mesure de soutenir sa thèse dans l'année du recrutement en qualité d'ATER (attestation du Directeur de thèse exigée)	Contrat d'un an maximum Renouvelable 1 fois
Etre ancien <u>allocataire</u> d'enseignement et de recherche en cessation de fonctions depuis moins d'un an, <u>titulaire d'un doctorat</u> et s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur	Contrat d'un an maximum Renouvelable 1 fois
Etre <u>moniteur</u> , <u>titulaire d'un doctorat</u> et s'engageant à se présenter à un concours de l'enseignement supérieur	Contrat d'un an maximum Renouvelable 1 fois
Etre <u>titulaire d'un doctorat</u> ou d'une habilitation à diriger des recherches, et s'engager à se présenter à un concours de l'enseignement supérieur	Contrat d'un an maximum Renouvelable 1 fois
Etre <u>fonctionnaire de catégorie A</u> de l'Etat, des collectivités territoriales, inscrit en thèse ou s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'Enseignement Supérieur	Contrat de 3 ans maximum Renouvelable 1 an
Etre <u>enseignant ou chercheur de nationalité étrangère</u> et justifier de deux ans de fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche, titulaire d'un doctorat	Contrat de 3 ans maximum Renouvelable 1 an

### NOMINATION

Etablie par contrat par le Chef d'Etablissement sur proposition de la commission de spécialistes, ou le cas échéant, sur proposition du Directeur de l'IUT ou de l'Ecole après consultation de l'instance de choix, soumise à l'avis de la commission de spécialistes.

### OBLIGATION DE SERVICE

ATER temps plein : 128 Heures de Cours ou 192 Heures de Travaux Dirigés ou 288 Heures de Travaux Pratiques

ATER mi-temps : 64 Heures de Cours ou 96 Heures de Travaux Dirigés ou 144 Heures de Travaux Pratiques  
Tâches liées aux activités d'enseignement, contrôle des connaissances et examens.

**Aucune charge d'enseignement complémentaire rémunérée n'est autorisée, ni aucun cumul d'activité.**

### REMUNERATION

A temps plein, indice nouveau majoré 441 soit 1 682 € nets environ, plus une prime annuelle de recherche et d'enseignement supérieur de 1 219 €.

A mi temps, indice nouveau majoré 311 soit 1 199 € nets environ, plus une prime annuelle de recherche et d'enseignement supérieur de 609,5 €.

## **ANNEXE 2**

### **NOTE AUX ENSEIGNANTS du 2<sup>nd</sup> DEGRE STAGIAIRES**

#### **I – Vous êtes candidat pour la 1<sup>ère</sup> fois aux fonctions d'ATER**

Votre nomination dans le supérieur ne sera accordée que si vous demandez, lors des opérations du mouvement intra académique, une affectation en zone de remplacement.

Cela implique votre participation au mouvement intra académique (*vérifier le calendrier de votre académie d'origine*), en formulant des vœux uniquement « zone de remplacement ».

#### **II – Vous exercez déjà les fonctions d'ATER, et renouvelez votre demande pour 2010**

Si votre demande de renouvellement ATER n'aboutit pas, vous serez alors affecté(e) à titre provisoire pour l'année scolaire 2010-2011 dans l'académie où vous êtes actuellement ATER. Il vous appartient de contacter la D.P.E. du Rectorat correspondant.

Dans tous les cas, si votre affectation dans le supérieur intervient après la date de la rentrée scolaire, vous devez obligatoirement rejoindre votre poste à la prérentrée dans le second degré avant votre départ dans le supérieur.